

(Traduction)

L'Ambassadeur du Canada au Japon au Ministre des
Affaires étrangères du Japon

TOKYO (JAPON) le 20 juillet 1955.

N° 64

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord relatif aux services aériens entre le Canada et le Japon, signé à Ottawa le 12 janvier 1955.

Conformément à l'Article XVIII de l'Accord, j'ai reçu instructions de vous informer que cet Accord a été approuvé par le Gouvernement canadien et de proposer qu'il entre en vigueur à la date de votre note faisant part de l'approbation du Gouvernement japonais.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

T. C. DAVIS

Son Excellence

Monsieur Mamoru Shigemitsu
Ministre des Affaires étrangères
du Japon.